

## Compte-rendu de visite

Grancey-le-Château-Neuvele (21580)

*Document confidentiel*

### Localisation du site



### Compte-rendu de la visite

Une visite du site a été réalisée le 25/06/2020. Le propriétaire Monsieur MAUDAT GRANDEY n'étant pas disponible, l'entrée au château a été permise par le gardien, Monsieur HORY ainsi que Monsieur ROMERO avec qui nous avons eu le premier contact début 2020 suite à la découverte de chauves-souris en hibernation.

## Richesse spécifique

Lors de la visite, nous avons pu dénombrer trois espèces (cf. liste rouge régionale des chiroptères de Bourgogne).

- Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), espèce en danger en Bourgogne. Une colonie de 67 individus avec une vingtaine de jeunes a pu être observée.
- Le Grand murin (*Myotis Myotis*), espèce quasi-menacée en région. Un individu isolé a pu être observé dans la pièce principale dans un disjointement du plafond.
- Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce quasi-menacée en région. Un individu a pu être observé.



Regroupement de Grands rhinolophes à l'hiver 2019/2020. Photo G. Romero.

Tous les bâtiments n'ont pas pu être prospectés lors de la visite. Le site et les bâtiments attenants au château présentent un potentiel très élevé en tant que site de mise bas et site d'hibernation pour les chauves-souris. Les tours du château ainsi que la toiture de l'église du parc sont autant de gîtes favorables pour ces différentes espèces. A noter que la découverte de colonies de grands-rhinolophes reste exceptionnelle.

L'intérêt majeur du site se concentre sur ces 3 espèces de chiroptères dites d'intérêts communautaires et présentes en Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ces espèces très sensibles au dérangement ainsi qu'aux modifications de leurs territoires vitaux font d'elles des espèces particulièrement instables.



## Préconisations

Le site du château n'étant pas à vocation touristique, les individus présents ne subissent pas ou très peu de dérangement. Le patrimoine bâti ancien et exceptionnel du site garantit des gîtes pour les chauves-souris selon leur cycle de vie, à condition que la fragmentation et/ou l'altération des territoires de chasse et des zones de déplacements soient des facteurs absents. Ces espèces ayant besoin d'un maillage bocager dense, de zones forestières ainsi que de prairies pâturées/de fauche.

Afin d'avoir un comptage exhaustif sur l'année, il serait judicieux pour la SHNA, de pouvoir recenser le nombre d'individus pour cet hiver 2020-2021. Sur le long terme, avoir un retour tous les 2 ans, sur les effectifs présents, par les propriétaires ou les personnes ayant une autorisation sur site permettrait d'améliorer la connaissance sur les espèces ainsi que leur protection. Pour rappel, les espèces étant sensibles, le dénombrement est envisageable à l'hiver lors de l'hibernation sur un pas de temps court afin de ne pas faire fluctuer la température ambiante au vu de l'étroitesse des pièces dans lesquelles sont situés les individus.



### Liste rouge régionale des Chiroptères de Bourgogne

Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN, validée en CSRPN le 20/02/2015

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Bourgogne	Catégorie Liste rouge France
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	RE*	VU
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	CR	NT
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	EN**	VU
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	EN	NT
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	VU	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	VU	NT
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	NT	LC
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	NT	LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	NT	LC
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	NT	LC
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	NT	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	LC	LC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	LC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe	DD	LC
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	DD	LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	DD	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	DD	LC
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	DD	NT
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	DD	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	DD	NT
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolor	NA	DD

\*population reproductrice  
\*\*population visiteuse

#### Légende Statut UICN :

RE : Disparue au niveau régional
CR : en danger critique
EN : en danger
VU : vulnérable
NT : quasi menacée
LC : préoccupation mineure
DD : données insuffisantes
NA : Non applicable

Au 20/03/2015

## Protection des chauves-souris en France

- Loi de protection de la nature de 1976 : Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont protégées.
- Arrêté ministériel du 23 Avril 2007 (Modifié le 15/09/2012) : Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des chauves-souris dans le milieu naturel, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des chiroptères. Sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

## Autres espèces contactées lors de l'étude

A noter la présence d'une chouette effraie des clochers en face de la sortie de cave où la colonie de mise bas est présente. Un ramassage des pelotes de rejection a eu lieu. Après identification des restes osseux, neuf espèces de micromammifères sont ressorties de l'étude.

- Crocidure musette (*Crocidura russula*)
- Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)
- Souris domestique (*Mus musculus*)
- Campagnol souterrain (*Microtus subterraneus*)
- Mulot à collier (*Apodemus flavicollis*)
- Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*)
- Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*)
- Campagnol roussâtre (*Myodes glareolus*)
- Crocidure bicolore (*Crocidura leucodon*)



*Crocidura leucodon*

Je reste à votre disposition pour des conseils techniques ou toute autre demande.

Paul HUREAU  
Chargé d'études Chiroptères